



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante et unième session**

Madrid, 2-9 décembre 2019

Point 12 de l'ordre du jour

**Plans nationaux d'adaptation**

**Plans nationaux d'adaptation**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa cinquante et unième session, après avoir accueilli avec satisfaction le document<sup>1</sup> sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'adaptation nationaux (PAN) et pris note des autres documents<sup>2</sup> établis pour la session, a recommandé le projet de décision ci-après pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session :

**Projet de décision -/CP.25**

**Plans nationaux d'adaptation**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions 1/CP.16, 3/CP.17, 5/CP.17, 12/CP.18, 18/CP.19, 3/CP.20, 1/CP.21, 4/CP.21, 6/CP.22 et 8/CP.24,

1. *Se félicite* de la présentation des plans nationaux d'adaptation de l'Éthiopie, de la Grenade, du Guatemala, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de l'Uruguay sur la plateforme NAP Central, ce qui porte à 17 le nombre total de plans d'adaptation nationaux soumis<sup>3</sup> ;

2. *Prend note* des travaux du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des pays les moins avancés sur les lacunes et les besoins liés au processus visant à formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation, y compris les lacunes et besoins figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2019/16<sup>4</sup>, et sur des moyens de prêter assistance à la réalisation des plans nationaux d'adaptation, comme l'Organe subsidiaire de mise en œuvre l'a demandé à sa quarante-septième session<sup>5</sup> ;

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2019/INF.15.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2019/16, FCCC/SB/2019/3, FCCC/CP/2019/3 et Add.1, et FCCC/CP/2019/5 et Add.1.

<sup>3</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

<sup>4</sup> Décision 8/CP.24, par. 17 et 18.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2017/19, par. 73.



3. *Demande* au Comité de l'adaptation, par l'intermédiaire de son équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation, et au Groupe d'experts des pays les moins avancés de continuer à inclure dans leurs rapports des informations sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation qui ont été recensés dans le cadre des travaux qui leur ont été confiés et sur les moyens d'y remédier ;

4. *Invite* les organes constitués et d'autres organisations à informer le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés des activités engagées pour remédier aux lacunes et aux besoins liés au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation ;

5. *Souligne* combien il est important de fournir un appui aux pays en développement parties pour la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation ;

6. *Note* que des fonds ont été mis à la disposition des pays en développement parties au titre du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques en faveur du processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation et que d'autres formes d'appui bilatéral, multilatéral et national ont également contribué à permettre aux pays en développement de faire avancer ce processus ;

7. *Demande instamment* aux pays développés parties de continuer de mobiliser un appui aux activités d'adaptation dans les pays en développement parties et *invite* les autres Parties qui fournissent des ressources à titre volontaire, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations compétentes ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux à faire de même ;

8. *Prend note* des progrès réalisés par le Fonds vert pour le climat pour renforcer la procédure permettant d'obtenir un appui à la formulation et à la réalisation des plans nationaux d'adaptation et *remercie* le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés de leur collaboration avec le Fonds vert pour le climat à cet égard ;

9. *Prend note* des difficultés et des complications que connaissent les pays en développement parties pour accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat en vue de la formulation de plans nationaux d'adaptation, en particulier en ce qui concerne l'application et l'examen des propositions de financement ;

10. *Invite* les partenaires d'exécution du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat au titre de la formulation des plans nationaux d'adaptation à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement parties à atteindre l'objectif consistant à accélérer la soumission des propositions relatives à la planification au Fonds vert pour le climat.

11. *Demande* à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'examiner, à sa cinquante-troisième session (novembre 2020), les informations contenues dans les rapports du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des pays les moins avancés, notamment sur les lacunes et les besoins et sur la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, et de prendre de nouvelles mesures selon qu'il conviendra.